

COMMUNICATION FINANCIERE AUX INVESTISSEURS

CONVOICATIONS D'ASSEMBLÉE

REALDOLMEN

RealDolmen
Société anonyme
A. Vaucampslaan 42 1654 Huizingen
BTW BE / RPR 0429.037.235 Bruxelles (Belgique)

INVITATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
LE 20 JUILLET 2012 À PARTIR DE 17 HEURES

Le Conseil d'Administration de RealDolmen SA a l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société à 1654 Huizingen, A. Vaucampslaan 42, le 20 juillet 2012 à partir de 17 heures.

Le quorum exigé n'était pas atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 2 juillet 2012. Afin de délibérer et décider sur le même ordre du jour un nouveau Assemblée sera convoquée le 20 juillet 2012 à partir de 17 heures.

AGENDA

L'ordre du jour et les propositions de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont les suivants :

1. Diminution du capital en application des articles 620, 623, 624 et 625 du Code des Sociétés pour un montant de €2.523.556,27 et annulation de 145.389 actions propres acquises nonobstant l'article 617 du Code des Sociétés.

Proposition de Décision

L'Assemblée Générale approuve la réduction de capital d'un montant de €2.523.556,27 conformément aux articles 620, 623, 624 et 625 du Code des Sociétés pour ramener le capital social de €32.193.099,95 à 29.669.543,68 avec annulation des actions existantes regroupées de la Société et d'imputer la diminution de capital exclusivement au capital réellement libéré.

2. Augmentation de capital d'un montant de €2.523.556,32 par incorporation des primes d'émission jusqu'à €32.193.100,00

Proposition de Décision

L'Assemblée Générale approuve la majoration du capital social d'un montant de €2.523.556,32 pour ramener le capital de €29.669.543,68 à €32.193.100,00 sans émission de nouvelles actions et ce par incorporation des primes d'émission dans le capital social.

3. Détermination de la réduction de capital et de l'augmentation de capital.

Proposition de Décision

L'Assemblée Générale constate et prie le notaire de prendre acte de la réduction de capital ainsi que de l'augmentation de capital susmentionnées et du montant du capital à savoir €32.193.100,00.

4. Renouvellement du capital autorisé:

- a. Prise de connaissance du Rapport Spécial établi par le Conseil d'Administration en application de l'article 604 du Code des Sociétés.

- b. Renouvellement de la procuration spéciale en application de l'article 603 du Code des Sociétés afin de procéder à l'augmentation du capital social placé avec un montant maximal égal au capital social.

Proposition de Décision

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de la compétence du conseil d'administration d'accroître le capital social, comme prévu dans l'article 603 du Code des Sociétés, et décide de remplacer le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« Le conseil d'administration a obtenu un mandat de l'Assemblée Générale des actionnaires du vingt juillet deux mille douze d'accroître le capital en une fois ou en plusieurs fois, avec un montant maximum égal au capital social de la Société à la date de cette assemblée, c'est-à-dire TRENTE DEUX MILLIONS CENTNONANTE TROIS MILLE CENT EUROS (32.193.100,00 EUR). Cette procuration est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la décision d'octroi du mandat de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les Annexes au Moniteur Belge (date à laquelle la précédente autorisation expire).

L'Assemblée Générale approuve la reconfirmation des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 6 des statuts pour une période de 5 ans à compter de la date de publication de la décision de procuration de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les Annexes au Moniteur Belge. »

- c. Renouvellement de l'autorisation spéciale en application de l'article 607 du Code des Sociétés afin d'accroître le capital social placé en cas d'une offre publique d'achat.

Proposition de Décision

L'Assemblée Générale décide de renouveler la compétence du conseil d'administration pour accroître le capital social comme prévu dans l'article 607 du Code des Sociétés, et décide de remplacer le cinquième alinéa de l'article 6 comme suit:

« Suite à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du vingt juillet deux mille douze, le conseil d'administration est également autorisé, en cas de notification par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) d'une offre publique d'achat sur les valeurs mobilières de la Société, à accroître le capital de la Société par un apport d'argent ou un apport en nature, avec ou sans annulation ou restriction du droit préférentiel, entre autre au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont pas des membres du personnel, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Cette autorisation restera valable pour une période de trois (3) ans, à compter du vingt juillet 2012. »

5. Exception pour l'exercice 2012-2013 sur les rémunérations variables en application de l'article 520ter du Code des Sociétés

Proposition de Décision

Tenant compte des dispositions prévues par le nouvel article 520ter du Code des Sociétés, et tenant compte des innovations radicales et des adaptations nécessaires à la politique associée à son application, approbation de la proposition de ne pas appliquer les dispositions de l'article 520ter susmentionné pour l'exercice 2012-2013.

6. Procuration pour la coordination des statuts.

CODELI SA

Rue du Pont 17,
5000 NAMUR
Numéro d'entreprise 0435066477

Proposition de Décision

L'Assemblée donne procuration spéciale au notaire, avec possibilité de substitution, pour établir le texte coordonné des statuts de la Société, les signer et les faire déposer au greffe du Tribunal de commerce compétent, conformément aux dispositions légales en la matière.

7. Pouvoir d'adapter les registres, d'inscrire la Société au registre des personnes morales (Banque carrefour des entreprises), et d'adapter les données la concernant auprès de l'administration de la TVA et de Euroclear Belgium.

Proposition de Décision

Sans préjudice des compétences qui sont octroyées conformément aux points précédents de l'ordre du jour, l'Assemblée confère une procuration spéciale à l'Administrateur Délégué, avec pouvoir de substitution, pour accomplir toutes les démarches nécessaires et utiles visant à donner suite aux décisions qui précèdent, et notamment pour faire toutes les adaptations et inscriptions qui s'avèreraient nécessaires dans les registres des titres nominatifs concernés, et pour accomplir toutes les formalités auprès du registre des personnes morales, et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'auprès du guichet d'entreprise en vue d'assurer l'adaptation des données figurant dans la Banque-Carrefour des entreprises, et, le cas échéant, chez Euroclear Belgium.

INFORMATIONS PRATIQUES

Participation à l'Assemblée Générale

Pour être admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les détenteurs d'instruments financiers émis par la Société doivent se conformer à l'article 24 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des Sociétés, et accomplir les formalités et notifications suivantes:

Date d'enregistrement

Pour les détenteurs d'actions au porteur, le droit de participer à l'Assemblée est soumis à la conversion préalable de leurs actions au porteur en actions dématérialisées ou en actions nominatives. Le droit de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote est uniquement octroyé sur la base de l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire, le 14^e jour avant l'Assemblée Générale des actionnaires, à 24 heures, soit par l'inscription dans le registre des actions au nom de la Société, soit par l'inscription des actions dématérialisées sur le compte d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'Assemblée Générale. Fortis BNP Paribas et KBC Bank interviennent en tant qu'intermédiaires financiers.

Annnonce de participation

L'actionnaire notifie à la Société ou à la personne désignée à cette fin, son intention de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le 6^e jour avant la date de l'Assemblée.

L'intermédiaire financier, ou le teneur de compte agréé, ou l'organisme de liquidation, remet à l'actionnaire une attestation certifiant l'inscription en compte à son nom du nombre d'actions dématérialisées correspondantes à la date d'enregistrement, actions pour lesquelles l'actionnaire a indiqué vouloir participer à l'Assemblée Générale.

Les détenteurs de participations bénéficiaires, d'actions sans droit de vote, d'obligations, de warrants ou d'autres titres émis par la Société, ainsi que les détenteurs de certificats qui ont été émis avec la collaboration de la Société et représentant des titres émis par la Société, s'ils existent, peuvent participer avec voix consultative à l'Assemblée Générale, dans la mesure où la loi leur reconnaît ce droit. Ils ne peuvent participer au vote que dans les cas prévus par la loi. Ils sont en tout état de cause soumis aux mêmes formalités que celles qui sont imposées aux actionnaires relativement à l'annonce de leur participation et à l'accès à l'Assemblée, ainsi qu'à la forme et au dépôt des procurations.

Procuration

Conformément à l'article 26 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire. Ce mandataire doit être en possession du formulaire de procuration disponible sur le site mentionné ci-après. Une personne qui opère comme mandataire peut être en possession de plusieurs procurations. Les actionnaires souhaitant se faire représenter doivent suivre la procédure décrite ci-dessus d'enregistrement des actions au nom de l'actionnaire le 14^e jour avant l'Assemblée Générale. La notification de la procuration à la Société doit être faite par écrit. La procuration doit être signée par l'actionnaire. Les procurations remises au nom d'une personne morale doivent être signées par un représentant légal ou statutaire. Si ce n'est pas le cas, la procuration n'est pas acceptée. La notification de la procuration se fait par l'envoi de la procuration originale dûment signée au plus tard six jours avant l'Assemblée. Les détenteurs d'action dématérialisées doivent envoyer la procuration avec le certificat d'enregistrement délivré par l'intermédiaire financier. La notification peut être faite par l'intermédiaire financier, l'actionnaire ou son mandataire et peut être effectuée par courrier au siège de la Société ou, éventuellement, par voie électronique à l'attention de Thierry de Vries à l'adresse électronique suivante: investors@realdolmen.com.

Droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires qui possèdent ensemble au moins 3 pour cent du capital social de la société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour, conformément à la procédure prévue à l'article 533ter §1 du Code des sociétés.

Droit d'interpellation

Dès que la convocation est publiée, les actionnaires peuvent poser leurs questions par écrit pour qu'il y soit répondu lors de l'Assemblée par, selon les cas, les administrateurs ou les commissaires. Les questions peuvent également être adressées à la Société par voie électronique à l'attention de Thierry de Vries à l'adresse électronique suivante: investors@realdolmen.com. La Société doit recevoir ces questions écrites au plus tard le 6^e jour avant l'Assemblée.

Documentation

Les détenteurs d'instruments financiers émis par la Société peuvent se rendre sur le site internet de la Société www.realdolmen.com ou au siège social de la Société pour consulter et obtenir gratuitement en adressant une demande dans ce sens à investors@realdolmen.com une copie des documents et rapports mentionnés dans l'ordre du jour de l'assemblée et de la procuration, conformément aux dispositions légales.

Commencement de l'assemblée

Afin de faciliter l'enregistrement, les participants sont invités à être présents au moins une demi-heure avant le commencement de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration

FAILLITES ET CONCORDATS

Jugements relevés au 29 mai 2012

A.Faillites

VERVIERS

MARC DEVOGE SA - AVENUE DE SPA 17, 4800 VERVIERS, TVA 0464113029, Construction générale de bâtiments résidentiels (NACE 41201), jugement du tribunal de commerce à la date du 07/05/2012, assignation, curateur VOISIN JULES

GROUP JL SCRI - RUE BERIBOU 10, 4800 VERVIERS, TVA 0466763109, Activités des comptables et des comptables-fiscalistes (NACE 69202), jugement du tribunal de commerce à la date du 03/05/2012, assignation, curateur GRONDAL ALBERT

LE CHAT VOLANT SPRL - PLACE DU MARCHÉ 6, 4800 VERVIERS, TVA 0467056780, Cafés et bars (NACE 56301), jugement du tribunal de commerce à la date du 10/05/2012, sur aveu, curateur TROQUET VINCENT

B.B.K. SPRL - RUE DE DISON 40, 4800 VERVIERS, TVA 0873722847, Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente < 100m²) (NACE 47112), jugement du tribunal de commerce à la date du 08/05/2012, sur aveu, curateur VOISIN JULES

IMMO MONTZEN SPRL - KINKENWEG 56, 4850 PLOMBIERES, 0477396980, Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente < 100m²) (NACE), jugement du tribunal de commerce à la date du 03/05/2012, assignation, curateur CHANTRAINE DAVID

MEDICOGNOS SA - AVENUE REINE ASTRID 69, 4900 SPA, TVA 0478465663, Conseil informatique (NACE 62020), jugement du tribunal de commerce à la date du 10/05/2012, sur aveu, curateur DEFRAANCE PIERRE-ERIC

EXCLUSIF.BE SA - JEUOMONT 32, 4910 THEUX, TVA 0475891106, Fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement (NACE 13929), jugement du tribunal de commerce à la date du 03/05/2012, assignation, curateur LEGRAND DOMINIQUE

ESPACE CULTURE SPRL - HAMEAU DE STER 314, 4970 STAVELOT, TVA 0471795033, Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin (NACE 47792), jugement du tribunal de commerce à la date du 03/05/2012, assignation, curateur FREDERICK FRANCOIS

HIGHIMMO.COM SPRL - PLACE ELISE GRANDPREZ 1, 4970 STAVELOT, TVA 0821862489, Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers (NACE 68311), jugement du tribunal de commerce à la date du 03/05/2012, sur aveu, curateur LECLOUX ANNETTE

Jugements relevés au 30 mai 2012

A.Faillites

BRUGGE

EQUIPLUS BELUX BVBA - HAAGWINDE 60, 8300 KNOCKE-HEIST, TVA 0886329976, Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (NACE 70220), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, assignation, curateur GEERTS HENDRIK

BLUE GOLD PROJECT NV - REDERS-KAAL 16/205, 8380 ZEEBRUGGE (BRUGGE), TVA 0476838736, Conseil en relations publiques et en communication (NACE 70210), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, assignation, curateur VAN DEN HEUVEL KRISTOF

DE GROTE NONA BVBA - LEPELEMS-TRAAAT 2 I/A, 8421 VLISSEGEM, TVA 0478154471, Autres activités juridiques (NACE 69109), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur CLAESSENS SABRINA

ALIU ARBER - ZWARTEGELSTRAAT 34, 8700 TIELT, TVA 0831362551, Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100m² et moins de 400m²) (NACE 47113), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur ROTSAERT PIET

CHARLEROI

LINALTERO SPRL - PLACE SAINT ROCH 31, 6200 CHATELET, TVA 0825261152, Restauration à service complet (NACE 56101), jugement du tribunal de commerce à la date du 22/05/2012, sur aveu, curateur LECOMTE MARIE-FRANCOISE

DENDERMONDE

VAN GEYSTELEN GUIDO BVBA - VOSSENSTRAAT 58, 9150 KRUIBEKE, TVA 0472511447, Travaux de plomberie (NACE 43221), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur DE CLERCQ DANI

SCHERPEREEL BRECHT M - GENTSE-STEENWEG 312, 9240 ZELE, 0000249131, Travaux de plomberie (NACE), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LELEUX FREDERIC

RAEMDONCK SANDRA - MARETAK 317, 9250 WAASMUNSTER, TVA 0811655616, Cafés et bars (NACE 56301), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LELEUX FREDERIC

S LOGISTICS NV - STENENSTRAAT 106, 9255 BUGGENHOUT, TVA 0473085529, Transports routiers de fret, sauf services de déménagement (NACE 49410), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur JANNIS MAGDA

DE RUYSSCHER IMMO NV - LEO DUBOISSTRAAT 1/2, 9280 LEBBEKE, TVA 0463359003, Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers (NACE 68311), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur JANNIS MAGDA

JOBSAN GROUP Comm.V - DON-KLAAN 114, 9290 BERLARE, TVA 0827850161, Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (NACE 70220),

jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LELEUX FREDERIC

BOLANGIER TIM M - MOLENHOEK-STRAAAT 9, 9820 MERELBEKE, 0000249230, Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (NACE), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LELEUX FREDERIC

GENT

CALISIR MEVLUT - SCANDINAVIES-TRAAAT 234, 9000 GENT, TVA 0810531307, Nettoyage courant des bâtiments (NACE 81210), jugement du tribunal de commerce à la date du 18/05/2012, assignation, curateur BEKAERT DIDIER

YY LOGISTIEK BVBA - FRANS VAN RYHOVELAAN 91, 9000 GENT, TVA 0829138578, Autres activités de nettoyage (NACE 81290), jugement du tribunal de commerce à la date du 18/05/2012, assignation, curateur AERTS GUIDO

TANT GEERT ANDRE - SCHOOLSTRAAT 12, 9810 NAZARETH, TVA 0740423071, Restauration à service restreint (NACE 56102), jugement du tribunal de commerce à la date du 18/05/2012, sur aveu, curateur DE BOEVER HILDE

IEPER

PTM NV - OBTERRSTRAAT 67-69, 8972 POPERINGE, TVA 0456354514, Fabrication de meubles de bureau et de magasin (NACE 31010), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur HEENS BERNARD

LIEGE

FARINI GIUSEPPE - RUE ERNEST-SOLVAY 346, 4000 LIEGE, TVA 0837090697, Cafés et bars (NACE 56301), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur BISINELLA YVES

BUREAU COFIM SPRL - MONTAGNE SAINTE-WALBURGE 6, 4000 LIEGE, TVA 0882939431, Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers (NACE 68311), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LEMPEUR JEAN-LUC

INJAZ SPRL - RUE DU MOULIN 22 A, 4020 LIEGE, TVA 0892537580, Services administratifs combinés de bureau (NACE 82110), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur MINON FRANCOIS

G & C TAORMINA SCS - RUE LAHAUT 33, 4100 SERAING, TVA 0817928942, Restauration à service complet (NACE 56101), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LEDUC LEON

CAREDDU RUDY - RUE BONRY 156, 4122 PLAINEVAUX, TVA 0616854566, Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé (NACE 47761), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur CHARLES XAVIER

AUTOGLAS DEPAE-BARMACKI SPRL - RUE L. MARECHAL 54 B, 4360 OREYE, TVA 0899209301, Vitrerie (NACE 43343), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur HENFLING PIERRE

SFERLAZZA GIUSEPPE - RUE DE LYSER 302, 4430 ANS, TVA 0606847044, Restauration à service restreint (NACE 56102), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur LEDUC LEON

DI MARCO SANTA - RUE DELTOUR 65, 4431 LONCIN, TVA 0809791236, Restauration à service restreint (NACE 56102), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur KERSTENNE FREDERIC

FRIJHOFF JEROEN - RUE DES BATTES 5, 4600 VISE, TVA 0817103155, Cafés et bars (NACE 56301), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, curateur VAN DURME JEAN-MARC

SCHEFMAN JEAN - RUE DE LA HEID 21, 4920 AYWAILLE, TVA 0454509336, Diffusion de programmes radio (NACE 60100), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur PONCHAU GEORGES

MONS

DOMECYN GROUP INT. SA - ROUTE DE WALLONIE 4 A, 7011 GHILIN, 0894299121, Imprimerie de journaux (NACE), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur PONCHAU GEORGES

SODILOU SA - RUE VITAL ROLAND 18-20, 7100 LA LOUVIERE, TVA 0454509336, Diffusion de programmes radio (NACE 60100), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur PONCHAU GEORGES

PHILER SPRL - CHAUSSEE DE JOLI-MONT 97, 7100 LA LOUVIERE, TVA 0463380678, Commerce de détail de linge de maison en magasin spécialisé (NACE 47512), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, assignation, curateur PONCHAU GEORGES

MAISON LABYE SPRL - RUE PAIROIS 38, 7370 DOUR, TVA 0460070802, Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques (NACE 46381), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, sur aveu, curateur DEBOUCHE NATALIE

BERTOLAMI RENATO SALVATORE - RUE COURBELETTE 161, 7390 QUAREGNON, TVA 0823693217, Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (= 3,5 tonnes) (NACE 45201), jugement du tribunal de commerce à la date du 21/05/2012, assignation, curateur DEBOUCHE NATALIE

La publication des renseignements ci-dessus n'engage ni la responsabilité du journal ni celle de la société Graydon (Uitbreidingstraat 84, 2600 Berchem, tél.: 03/280.88.00) qui nous fournit ces données. Pour tous renseignements, s'adresser au tribunal de commerce ou au tribunal du travail.

Recevez chaque jour un conseil sur l'argent de Mon Argent dans votre boîte mail.



Enregistrez-vous encore aujourd'hui sur www.brevedargent.be

mon argent

Assemblée ordinaire au siège social le 06/07/2012 à 16 h.

Ordre du jour: Rapport du C.A.. Approbation comptes annuels. Affectation résultats. Décharge administrateurs. Nominations. Divers.

(AOPC11201518/ 03.07)